YERRES

Publication le 24/12/2025

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/MAL

DECISION N°2025/435

OBJET : Contrat de cession de droits d'exploitation, conclu avec l'association STAR PROD pour la représentation d'artistes dans le cadre du concert du Nouvel An 2026

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la Commune de Yerres organise un concert le 1er janvier 2026 au cours duquel le « Trio Giovanni Mirabassi, Solène Cairoli, Stéphane Huchard » se produira,

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer un contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association STAR PROD qui représente ses artistes,

D E C I D E

D'APPROUVER et DE SIGNER le contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association STAR PROD, sise 13 rue Hégésippe Moreau 75018 PARIS,

DIT que le montant total de la prestation s'élève à 4 500 € HT, assorti d'une TVA à 5,5 % de 247,50 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 19 décembre 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 22/12/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251219-lmc111220H1-AR